



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 22 au 30 septembre
2024**

Note d'information à l'usage des délégations



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Procédures d'arrivée	3
III. Disposition des places, calendriers, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles	3
IV. Réunions convoquées par le Secrétaire général	12
V. Documentation et interprétation	13
VI. Pouvoirs	15
VII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées	15
VIII. Accueil	18
IX. Séance d'information conjointe	19
X. Dispositions relatives aux réunions	19
XI. Cérémonie des traités de 2024	20
XII. Dispositions prises en matière de sécurité	20
XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias	24
XIV. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	29
XV. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales	30
XVI. Services médicaux	30
XVII. Relations avec le pays hôte	31
XVIII. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses	31
XIX. Durabilité	33
XX. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap	33
XXI. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau	34

I. Introduction

1. Le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session se déroulera du mardi 24 au samedi 28 septembre et le lundi 30 septembre 2024.
2. Le Sommet de l'avenir aura lieu le dimanche 22 septembre et le lundi 23 septembre 2024, conformément à la résolution 76/307 et aux décisions 78/555 et 78/564.
3. La séance « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » se tiendra le mardi 24 septembre, conformément à la résolution 74/4.
4. La réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer se tiendra le mercredi 25 septembre 2024, conformément aux décisions 78/544 et 78/563 et à la résolution 78/319.
5. La réunion de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires aura lieu le jeudi 26 septembre 2024, conformément à la résolution 78/27.
6. La réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens se tiendra le jeudi 26 septembre 2024, conformément à la résolution 78/269.

II. Procédures d'arrivée

7. Pour assurer l'arrivée ponctuelle et la sécurité de toutes les personnes concernées, il conviendra de respecter strictement les consignes ci-après :
 - a) Pour être autorisées à franchir les différents points de contrôle de sécurité et à pénétrer dans le complexe du Siège, toutes les personnes arrivant en cortège motorisé devront être munies d'une carte d'identité ONU avec photographie et en cours de validité ;
 - b) Les chefs d'État ou de gouvernement, les membres de leur entourage et toute délégation logeant à proximité qui souhaiteront arriver à pied seront encouragés à le faire : cela permettra de gagner du temps et d'éviter d'éventuels retards ;
 - c) Exception faite des cortèges motorisés escortés par la police ou les services secrets, toute délégation arrivant en voiture sans escorte et sans vignette électronique de stationnement devra être munie d'un permis spécial. Les demandes de permis doivent être faites par l'intermédiaire du portail e-deleGATE ; elles seront approuvées par les services de sécurité et les permis pourront être retirés auprès de l'Administration du garage (bureau U-210 ; téléphone : 212 963 6212).

III. Disposition des places, calendriers, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles

8. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'État Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée générale, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le Yémen a été désigné par tirage au sort. Les délégations des autres Membres suivront dans l'ordre alphabétique anglais, compte tenu de la résolution ES-10/23 pour ce qui est du siège à attribuer à l'État de Palestine, et siégeront à leur suite les délégations du Saint-Siège et de l'Union européenne. La disposition des places pourrait être modifiée pour tenir compte des demandes de place accessible présentées par les délégations (voir sect. XX). Les places avec plaque

nominative qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais : d'abord aux observateurs auprès de l'Assemblée¹ qui ont un bureau permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ; puis, aux institutions spécialisées et organisations apparentées qui ont un bureau de liaison au Siège. Les places avec plaque nominative non occupées qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais, aux observateurs qui n'ont pas de bureau permanent au Siège mais qui auront avisé le Service du protocole et de la liaison de leur participation. Lorsque toutes ces places seront occupées, des fauteuils seuls (sans plaque nominative, sans siège pour conseiller) seront mis à la disposition des observateurs restants qui auront informé le Service du protocole et de la liaison de leur participation, en continuant dans l'ordre alphabétique anglais. Les institutions spécialisées et organisations apparentées qui n'ont pas de bureau permanent au Siège n'auront pas de place pré-attribuée et se verront offrir une place en fonction des disponibilités.

9. Les orateurs et oratrices ne sont pas censés apporter leur propre pupitre.

Débat général

10. Le débat général débutera le mardi 24 septembre, se poursuivra jusqu'au samedi 28 septembre et s'achèvera le lundi 30 septembre. Il se tiendra de 9 heures à 14 h 45 et de 15 heures à 21 heures.

11. Comme le prévoit la résolution [51/241](#), la liste quotidienne des orateurs et oratrices sera épuisée et aucune intervention ne sera renvoyée au lendemain, quelles que soient les incidences sur les heures de travail.

12. Conformément à la résolution [58/126](#) (annexe), le thème proposé pour le débat général de la soixante-dix-neuvième session est : « Ne laisser personne de côté : agir ensemble pour la paix, le développement durable et la dignité humaine des générations présentes et futures ».

13. Conformément à la pratique établie, les orateurs et oratrices seront priés de limiter volontairement leur temps de parole à 15 minutes. La liste provisoire révisée des orateurs et oratrices pour le débat général a été annoncée le 5 juillet 2024. Tout changement ou échange de tour de parole entre États Membres doit être communiqué par écrit au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : galindo@un.org, avec copie à gaspeakerslist@un.org). La liste des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères établie par le Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/hshgnfa) servira à désigner les orateurs et oratrices de ces rangs durant le débat général. Les missions permanentes sont invitées à s'assurer de l'exactitude des informations concernant leur délégation et à contacter le Service du protocole et de la liaison pour toute mise à jour. Si des allocutions sont prononcées par des chefs d'État, le Président annonce que l'Assemblée générale va entendre les allocutions de ces chefs d'État, qu'il demande au protocole d'escorter de la salle GA-200 jusqu'à la salle de l'Assemblée, et invite ces chefs d'État à prendre la parole devant l'Assemblée. À la fin des allocutions, le Président, au nom de l'Assemblée, remercie les chefs d'État pour leurs déclarations et ceux-ci sont accompagnés par le protocole jusqu'à la salle GA-200. Il n'y aura pas de fauteuil protocolaire sur la tribune, ni d'échange de poignées de main après l'allocution.

¹ Répertoire dans le document [A/INF/79/3](#).

Sommet de l'avenir

14. Le Sommet de l'avenir se tiendra le dimanche 22 septembre et le lundi 23 septembre 2024 sur le thème « Sommet de l'avenir : des solutions multilatérales pour un avenir meilleur », selon le calendrier suivant :

22 septembre

9 heures-15 heures	Séance plénière, avec la séance d'ouverture de 9 heures à 10 heures (salle de l'Assemblée générale)
10 heures-13 heures	Dialogue interactif 1 : Transformer la gouvernance mondiale et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-18 heures	Dialogue interactif 2 : Renforcer le multilatéralisme pour la paix et la sécurité internationales (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-21 heures	Séance plénière (salle de l'Assemblée générale)

23 septembre

9 heures-15 heures	Séance plénière (salle de l'Assemblée générale)
10 heures-13 heures	Dialogue interactif 3 : Vers un avenir numérique commun : renforcer l'innovation et la coopération inclusives pour réduire les fractures numériques (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-18 heures	Dialogue interactif 4 : L'avenir commence maintenant : renforcer le système mondial pour les générations actuelles et futures (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-21 heures	Séance plénière, avec séance de clôture de 20 h 30 à 21 heures (salle de l'Assemblée générale)

15. À l'occasion du Sommet, sera adopté un document final concis et orienté vers l'action intitulé « Un pacte pour l'avenir », qui fera l'objet d'un consensus préalable obtenu au terme de négociations intergouvernementales ;

16. Le document final sera adopté à la séance d'ouverture, qui sera suivie de déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, de représentantes et représentants des jeunes choisis par le Président de l'Assemblée générale en consultation avec les États Membres, du Président de la Namibie et du Chancelier allemand. À la séance de clôture, sera entendue une déclaration du Président de l'Assemblée générale.

17. Les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont encouragés à se faire représenter au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, ou au niveau le plus élevé possible, et à faire des déclarations d'une durée maximale de cinq minutes en séance plénière. Les représentantes et représentants des entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux travaux de l'Assemblée générale et des entités du système des Nations Unies, y compris les fonds, programmes, agences spécialisées et commissions régionales, ainsi que les institutions de Bretton Woods, sont invités, si les contraintes de temps le permettent, à faire des déclarations d'une durée maximale de trois minutes en séance plénière.

18. La troisième liste provisoire des orateurs et oratrices pour les séances plénières, établie conformément à la décision 78/555, a été diffusée le mardi 10 septembre 2024. Le jour des séances plénières, la liste des orateurs et oratrices pour chaque séance doit être épuisée et aucune intervention n'est reportée à la séance suivante. Les orateurs et oratrices qui ne seront pas présents au moment où ils devraient prendre la parole se verront automatiquement attribuer le premier tour de parole disponible correspondant à leur catégorie à la même séance (décision 78/555, annexe, par. 2 e), 5 et 7).

19. Afin que tous les orateurs et oratrices puissent prendre la parole lors du Sommet, les déclarations des États participants ne devront pas durer plus de cinq minutes, en application du paragraphe 7 de la résolution 76/307, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, lorsqu'un ou une représentante dépasse son temps de parole, la présidence le ou la rappelle à l'ordre sans délai, en coupant automatiquement le micro. Afin de garantir que les déclarations correspondant à la liste des orateurs et oratrices commenceront à 10 heures précises lors de la séance du matin du 22 septembre 2024, toute explication de vote sur le document final sera incorporée dans les déclarations faites au nom d'un pays au lieu d'être donnée lors de la séance d'ouverture (décision 78/555, annexe, par. 9). Dans sa résolution 72/313, l'Assemblée générale a invité de nouveau les présidences de ses réunions, en particulier dans les situations où il y avait très peu de temps de disponible pour les débats, à envisager de recommander l'application du principe voulant que les règles protocolaires soient réputées observées, l'idée étant que les participantes et participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

20. Comme indiqué par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 13 août 2024, les délégations souhaitant faire des déclarations lors des dialogues interactifs ont été priées de manifester leur intérêt via le module « Expressions of Interest » qui a été ouvert sur le portail e-deleGATE le lundi 19 août 2024 à 10 heures et clos le vendredi 6 septembre 2024 à 17 heures. La participation aux dialogues interactifs sera établie selon l'ordre où les demandes auront été présentées, eu égard au niveau de représentation et compte tenu de la répartition géographique équitable, une certaine souplesse étant néanmoins de mise. Les observateurs n'ayant pas accès à e-deleGATE et les représentants du système des Nations Unies, y compris des fonds, des programmes, des institutions spécialisées et des commissions régionales, ainsi que des institutions de Bretton Woods, ont été invités à exprimer leur intérêt à faire une déclaration pendant les dialogues interactifs en remplissant un formulaire numérique (disponible à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/e/YRbvzp6nSH>) au cours de la même période. Les demandes d'informations complémentaires doivent être adressées à Nekwaya Iileka (nekway.iileka@un.org) au Bureau du Président de l'Assemblée générale.

21. Les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont invités à participer au Sommet conformément aux règles et procédures adoptées par l'Assemblée générale en la matière.

22. L'Assemblée générale a demandé au Président de dresser une liste de représentantes et représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer au Sommet, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de la soumettre aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et de la porter à l'attention de l'Assemblée afin qu'elle se prononce sur la participation au Sommet (voir décision 78/556).

23. Comme l'a indiqué le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre du 13 août, les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé énumérés dans la décision 78/556 sont contactés directement par le Secrétariat qui leur indiquera comment manifester leur intérêt à participer aux dialogues interactifs.

24. Tous les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont encouragés à faciliter la participation des jeunes au Sommet.

25. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web du Sommet de l'avenir : <https://www.un.org/fr/summit-of-the-future>.

Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer

26. La réunion de haut niveau consacrée à la lutte contre les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer se tiendra le mercredi 25 septembre 2024, selon le calendrier suivant :

10 heures-10 h 20	Séance d'ouverture (salle du Conseil de tutelle)
10 h 20-13 heures	Séance plénière (salle du Conseil de tutelle)
10 h 30-11 h 45	Table ronde multipartite : L'élévation du niveau de la mer et ses dimensions juridiques (salle de conférence 1)
11 h 45-13 heures	Table ronde multipartite : Adaptation, financement et résilience dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer (salle de conférence 1)
15 heures-17 h 40	Séance plénière (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-16 h 15	Table ronde multipartite : Moyens de subsistance, problèmes socio-économiques, et culture et patrimoine dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer (salle de conférence 1)
16 h 15-17 h 30	Table ronde multipartite : Connaissances, données et science visant à éclairer les évaluations des risques liés à l'élévation du niveau de la mer et la prise de décision (salle de conférence 1)
17 h 40-18 h 00	Séance de clôture (salle du Conseil de tutelle)

27. Les modalités de la réunion de haut niveau sont définies dans la décision 78/544 et la résolution 78/319.

28. À la séance d'ouverture, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session et d'une personne représentant un État Membre touché par les effets néfastes de l'élévation du niveau de la mer.

29. À la séance plénière, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale, ainsi que des membres des institutions spécialisées des Nations Unies. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes

pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États. La liste des orateurs et oratrices sera établie conformément au Règlement intérieur et aux pratiques de l'Assemblée générale. Les délégations des États participants et de l'Union européenne ont été invitées à s'inscrire sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>) du lundi 26 août au mercredi 11 septembre 2024, tandis que les observateurs auprès de l'Assemblée générale n'ayant pas accès à la plateforme e-deleGATE ont été invités à s'inscrire en remplissant un formulaire en ligne pendant la même période. Le lien vers la liste évolutive des orateurs et oratrices sera diffusé dans le *Journal des Nations Unies*.

30. Chacune des quatre tables rondes multipartites sera coprésidée par deux représentants, une personne originaire d'un pays développé et une personne originaire d'un pays en développement, qui seront choisies par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les représentants participant à la réunion de haut niveau, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable des genres et l'équilibre géographique. Les débats qui se tiendront lors des quatre tables rondes multipartites et les résumés qu'en fera la coprésidence seront sans préjudice des mécanismes existants.

31. Comme indiqué par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 21 août 2024, les États participants et les observateurs auprès de l'Assemblée générale souhaitant faire des déclarations lors des quatre tables rondes thématiques multipartites ont été priés de manifester leur intérêt via le module « Expressions of Interest » qui a été ouvert sur le portail e-deleGATE le jeudi 29 août à 10 heures et clos le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures. Afin de faciliter la participation du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, il a été demandé à chaque État de n'intervenir qu'à une seule table ronde thématique multipartite, tout en indiquant un deuxième et un troisième vœu, au cas où leur premier choix serait déjà complet. Les observateurs auprès de l'Assemblée générale n'ayant pas accès à e-deleGATE et les représentants du système des Nations Unies, y compris des fonds, des programmes, des institutions spécialisées et des commissions régionales ont été invités à exprimer leur intérêt à faire une déclaration lors des tables rondes thématiques multipartites en remplissant un formulaire numérique (disponible à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/e/YRbvzp6nSH>) au cours de la même période. Le temps imparti pour les déclarations sera de trois minutes pour les États participants et de deux minutes pour les observateurs, les représentants du système des Nations Unies, y compris des fonds, des programmes, des institutions spécialisées et des commissions régionales, ainsi que les autres parties prenantes. Le temps de parole sera strictement respecté. Il est prévu que chaque table ronde thématique rassemble jusqu'à 12 États participants, deux observateurs et deux autres intervenants, y compris des représentants du système des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. La participation aux tables rondes thématiques multipartites sera établie selon l'ordre où les demandes auront été présentées, eu égard au niveau de représentation et compte tenu de la répartition géographique équitable, une certaine souplesse étant néanmoins de mise. Dans sa résolution 72/313, l'Assemblée générale a invité de nouveau les présidences de ses réunions, en particulier dans les situations où il y avait très peu de temps de disponible pour les débats, à envisager de recommander l'application du principe voulant que les règles protocolaires soient réputées observées, l'idée étant que les participantes et participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. La liste des orateurs et oratrices pour chaque table ronde thématique multipartite sera disponible avant la réunion de haut niveau.

32. À la séance de clôture, des comptes rendus succincts des tables rondes thématiques multipartites seront présentés par les coprésidents des tables rondes et des observations finales seront formulées par le Président de l'Assemblée générale.

33. L'Assemblée générale a prié le Président de dresser une liste de représentantes et représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de la soumettre aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et de la porter à l'attention de l'Assemblée afin qu'elle se prononce sur la participation à la réunion de haut niveau (voir décision 78/563).

34. Comme l'a indiqué le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre du 21 août, les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés énumérés dans la décision 78/563 seront contactés directement par le Secrétariat qui leur indiquera comment manifester leur intérêt à participer aux dialogues interactifs.

35. De plus amples renseignements sont disponibles en anglais sur le site Web de la réunion de haut-niveau : www.un.org/pga/78/high-level-meeting-on-sea-level-rise/.

Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale afin de célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires

36. En application de la résolution 78/27 de l'Assemblée générale, la réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée afin de célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le jeudi 26 septembre.

37. La réunion de haut niveau se déroulera dans la salle du Conseil de tutelle, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 heures à 18 heures, avec la participation du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, conformément à la résolution 78/27. Elle vise à faire prendre conscience de la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et de la nécessité de les éliminer, afin de mobiliser la communauté internationale au service de l'objectif commun qu'est l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

38. À la réunion de haut niveau, des déclarations liminaires seront prononcées puis un débat général aura lieu. Le programme provisoire de la réunion figurant dans la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 12 août a été diffusé.

39. Les délégations des États participants et de l'Union européenne qui souhaitent faire une déclaration ont été invitées à s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices sur la plateforme edeleGATE (<https://edelegate.un.int>). La liste provisoire des orateurs et oratrices pour la réunion plénière de haut niveau est disponible depuis le 13 septembre 2024. Le lien vers la liste évolutive des orateurs et oratrices sera diffusé dans le *Journal des Nations Unies*. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nombre d'un groupe d'États.

Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens

40. La réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens se tiendra le jeudi 26 septembre 2024 selon le calendrier suivant :

10 heures-10 h 45	Séance d'ouverture (salle de conférence 4)
10 h 45-17 h 30	Séance plénière (salle de conférence 4)
11 heures-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 1)
15 heures-17 heures	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 1)
17 h 30-18 heures	Séance de clôture (salle de conférence 4)

41. Les modalités de la réunion de haut niveau sont définies dans la résolution [78/269](#). Le thème général de cette réunion sera « Investir dans le présent et assurer notre avenir ensemble : accélérer l'action multisectorielle menée aux échelles mondiale, régionale et nationale pour combattre la résistance aux antimicrobiens ».

42. À la séance d'ouverture, seront entendues les déclarations du Président de l'Assemblée générale, de la Présidente du Conseil économique et social, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale, du Président de la Banque mondiale, d'une personne représentant le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens ainsi que d'une personne touchée par la résistance aux antimicrobiens, choisie en consultation avec les États Membres par le Président de l'Assemblée générale compte dûment tenu de l'équilibre des genres et de la représentation géographique ;

43. À la séance plénière, seront entendues les déclarations des représentantes et représentants des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale. Le temps imparti sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nombre d'un groupe d'États.

44. Les délégations ont été invitées à s'inscrire sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>) du mercredi 31 juillet au jeudi 5 septembre 2024. Les observateurs auprès de l'Assemblée générale qui n'ont pas accès à l'e-Speakers et qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs et des oratrices ont été invités à s'inscrire en remplissant un formulaire en ligne pendant la même période. Le lien vers la liste évolutive des orateurs et oratrices sera diffusé sur le portail iGov (<https://igov.un.org/home-page>) et dans le *Journal des Nations Unies*.

45. La séance de clôture comprendra des résumés des tables rondes multipartites et des remarques finales du Président de l'Assemblée générale et d'une personne représentant le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens ainsi que d'une personne touchée par la résistance aux antimicrobiens.

46. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et orientée vers l'action, fruit d'une vision commune incluant l'examen de cibles et d'objectifs mesurables et visant, notamment, à mobiliser la volonté politique et l'action menée aux niveaux national, régional et international pour s'attaquer aux facteurs de résistance aux antimicrobiens, aux causes de ce phénomène et aux difficultés qu'il suscite, déclaration qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que le Président de l'Assemblée générale lui présentera pour adoption.

47. Les deux tables rondes multipartites se tiendront en marge de la séance plénière et seront chacune coprésidées par deux représentants, une personne originaire d'un pays développé et une personne originaire d'un pays en développement, qui seront

nommées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable entre les femmes et les hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique. L'objectif étant que les débats dans le cadre des tables rondes multipartites soient animés, il n'y aura pas de liste d'orateurs et oratrices préétablie.

48. Pour des raisons d'organisation, les États Membres qui souhaitent participer à une table ronde sont invités à manifester leur intérêt sur le portail e-deleGATE. Le module « Expressions of Interest » a été ouvert sur le portail e-deleGATE le mercredi 31 juillet 2024 et clos le jeudi 5 septembre à 17 heures. On notera toutefois que le fait de manifester leur intérêt ne garantira pas que les États auront la possibilité de participer.

49. Les tables rondes multipartites porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 : L'équité, l'accessibilité, la sensibilisation et l'innovation comme moyens de faire face au risque d'urgence mondiale que représente la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs humain, animal, végétal et environnemental ;

Table ronde 2 : La surveillance, le renforcement des capacités, les ressources durables, le financement et l'investissement au service de la santé humaine, de la santé animale et des systèmes agroalimentaires et comme moyens de protéger l'environnement pour combattre la résistance aux antimicrobiens ;

50. Les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et à intégrer dans leurs délégations, compte dûment tenu de la parité des genres et de l'équilibre géographique, des ministres des ministères compétents, le cas échéant, des représentants tels que des parlementaires, maires et gouverneurs, des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, des représentants des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des représentants d'organisations communautaires et d'organisation d'inspiration religieuse, des représentants des milieux universitaires et du secteur privé spécialisés dans la résistance aux agents antimicrobiens, des représentants de fondations philanthropiques et des réseaux représentant les personnes touchées par résistance aux antimicrobiens.

51. Les observateurs auprès de l'Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

52. Les entités des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé animale, le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, l'Union interparlementaire, les commissions régionales et les envoyés du Secrétaire général concernés, sont invités à participer à la réunion de haut niveau, selon qu'il conviendra, et sont encouragés à envisager des initiatives pertinentes, telles que l'Appel à l'action contre la résistance aux antimicrobiens – 2021, pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs constatations, de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu'ils auront tirés.

53. Les organisations non gouvernementales disposant de compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont

été invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion et à participer aux tables rondes multipartites.

54. Le Président de l'Assemblée générale a dressé une liste de représentantes et représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, qu'il a soumise aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et qu'il a porté à l'attention de l'Assemblée afin qu'elle se prononce sur la participation à la réunion de haut niveau (voir décision 78/559).

IV. Réunions convoquées par le Secrétaire général

Journées d'action du Sommet de l'avenir

55. Les journées d'action du Sommet de l'avenir, convoquées par le Secrétaire général, auront lieu les 20 et 21 septembre 2024 au Siège des Nations Unies. Ces journées d'action imprimeront l'élan voulu en amont de la tenue du Sommet et mobiliseront les parties prenantes pour mener des actions concrètes et à long terme à l'appui des résultats attendus du Pacte pour l'avenir, du Pacte mondial pour le numérique et de la Déclaration sur les générations futures. Réunissant des représentantes et représentants des États Membres, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des autorités locales et régionales, d'organisations de la jeunesse, entre autres, ces journées d'action largement ouvertes à toutes seront l'occasion d'associer un grand nombre de parties prenantes. Bien que ce soient les États Membres qui prennent les décisions, ces parties prenantes ont toutes joué un rôle clé dans l'élaboration du Pacte pour l'avenir et seront essentielles à son application.

56. Les journées d'action se concrétiseront par des manifestations organisées par la jeunesse qui se dérouleront sur la demi-journée du vendredi 20 septembre, de 13 heures à 18 heures, et sur toute la journée du samedi 21 septembre, de 9 heures à 18 h 30. La session du vendredi après-midi sera animée par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et les réseaux concernés. Les sessions du samedi seront centrées sur trois thèmes prioritaires : « Un avenir numérique pour tous », « Un avenir de paix pour tous » et « Un avenir durable pour tous ». Elles seront coordonnées par les entités compétentes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales, l'Union internationale des télécommunications, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Bureau des affaires de désarmement et le Bureau de lutte contre le terrorisme. Outre ces trois thèmes, les générations futures seront également mises à l'honneur tout au long des journées d'action.

57. En parallèle du programme principal, quelques manifestations de haut niveau seront organisées pendant les journées d'action par des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations internationales, des organisations de la société civile et des réseaux de parties prenantes agissant en partenariat. Ces manifestations parallèles offriront des occasions supplémentaires de donner plus de résonance aux textes issus du Sommet et de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes. Elles ont été retenues à la faveur d'un appel ouvert, toutes les parties intéressées ayant été invitées à soumettre leur candidature pour les manifestations en présentiel avant le 19 juillet 2024. Quelques manifestations parallèles virtuelles et

hors site seront également organisées, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 19 août 2024.

58. Le Secrétaire général a adressé une lettre aux États Membres, datée du 23 avril 2024, pour les inviter à participer aux journées d'action et solliciter le plus haut degré de participation possible au Sommet. Des informations complémentaires sur les journées d'action sont disponibles sur le site Web du Sommet de l'avenir : <https://www.un.org/en/summit-of-the-future/action-days>.

Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable

59. Conformément à la résolution 74/4 de l'Assemblée générale, la séance « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » se tiendra le mardi 24 septembre de 13 h 30 à 15 h 15 dans la salle du Conseil économique et social.

60. La manifestation rassemblera des représentantes et représentants des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de faire le bilan des progrès accomplis et de montrer la voie à suivre pour accélérer les progrès en faveur de la réalisation des objectifs de développement d'ici à 2030.

61. La manifestation suivra le déroulé suivant : une séance d'ouverture stimulante, un examen approfondi de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, une table ronde rassemblant les dirigeants mondiaux autour du thème des transitions justes et inclusives, ainsi qu'un dialogue intergénérationnel et un spectacle musical en guise de clôture.

62. Toutes les délégations des États Membres sont invitées à participer au plus haut niveau à la séance « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable », qui sera diffusée en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies.

V. Documentation et interprétation

63. À la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, les délégations qui souhaitent demander un nombre limité de tirages papier des documents doivent adresser un message électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org) au moins trois jours ouvrables avant la date à laquelle ils en ont besoin. Les documents officiels sont également accessibles en ligne via le Système de diffusion électronique des documents (<https://documents.un.org>).

64. Les délégations qui ont besoin de tirages papier des documents peuvent utiliser les services d'impression à la demande qui sont offerts au Pôle Documents situé au 2^e étage du bâtiment des conférences (bureau CB-0264) et au Guichet Documents situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (bureau S-1B-032). Pour de plus amples renseignements, il convient d'appeler le numéro suivant : 212 963 7348/9 ou d'écrire à l'adresse électronique suivante : chiefmss-dgacm@un.org.

65. La liste des documents du jour et le *Journal* sont également disponibles via le service d'abonnement électronique aux documents (www.undocs.org) du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les membres des délégations peuvent s'abonner pour consulter chaque jour, directement sur leur ordinateur ou leur appareil mobile, la dernière édition du *Journal* ainsi que les documents publiés au Siège.

66. Afin de faciliter la fourniture des services d'interprétation, de procès-verbaux de séance et de comptes rendus analytiques, les délégations sont priées d'envoyer le texte de leurs déclarations (de préférence aux formats Microsoft Word et PDF) par courriel à l'adresse estatements@un.org. Il convient d'indiquer, en objet du message

électronique et dans l'entête de la déclaration, la séance concernée, le point de l'ordre du jour et le nom de l'orateur ou de l'oratrice. La déclaration doit être soumise bien avant la séance et au plus tard deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, et ne doit pas l'être sur support papier. Les déclarations ne seront pas mises en ligne avant d'avoir été prononcées ; elles pourront ensuite être consultées dans la section eStatements du *Journal*.

67. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Les orateurs et oratrices sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'il est de plus en plus fréquent que le temps de parole dont disposent les délégations soit limité, les déclarations doivent être prononcées, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent les rendre de manière fidèle et complète. Si les déclarations sont faites dans un débit rapide, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Les délégations sont donc invitées à s'exprimer à une cadence normale, soit entre 100 et 120 mots à la minute pour les déclarations faites en anglais.

68. Tout orateur ou oratrice peut prendre la parole dans une langue autre que l'une des langues officielles. Dans ce cas, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation concernée doit fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Une cabine d'interprétation supplémentaire, sous réserve de disponibilité, sera réservée dans chaque salle de conférence à l'accueil des interprètes mis à disposition par les États Membres pour assurer les services d'interprétation depuis leur langue nationale vers l'une des six langues officielles. Ces installations ne seront disponibles que pour la durée de la déclaration nationale des États Membres concernés et uniquement pour les services d'interprétation unidirectionnels. Il sera possible de demander des arrangements exceptionnels en matière d'interprétation bidirectionnelle pour les chefs d'État ou de gouvernement. Toutefois, la capacité à répondre à de telles demandes sera très limitée. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres interprètes pour les langues non officielles sont priées d'en informer la Section de la gestion des réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance par courriel (gmeets@un.org), avec copie au Service d'interprétation (is-unhq@un.org), au Service du protocole et de la liaison (unprotocol@un.org) et à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (request-for-services@un.org). La Section de la gestion des réunions donnera des instructions supplémentaires.

69. Le *Journal des Nations Unies*, dans lequel figurent des informations sur le programme des réunions de la journée et sur celui des réunions à venir et le résumé des séances officielles tenues la veille, est disponible au format numérique multilingue, compatible avec les appareils mobiles tels que les smartphones et tablettes, à l'adresse suivante : <https://journal.un.org>. Le *Journal des Nations Unies* propose de télécharger, au format PDF, le programme des réunions de la journée ainsi que des fichiers individuels pour chacune des séances dans lesquels figurent de nombreuses informations sur la séance, comme l'ordre du jour, la documentation connexe, les déclarations électroniques, le compte-rendu, les documents officiels, le lien vers le Webcast correspondant et les communiqués de presse. En outre, l'application Web progressive téléchargeable permet aux utilisateurs de lire le *Journal* directement sur leurs appareils, sans avoir besoin de passer par un navigateur pour consulter le site Web. Cette application est disponible dans les six langues officielles. Toute demande de renseignement concernant le *Journal* doit être adressée au Groupe du Journal (adresse électronique : journal@un.org).

VI. Pouvoirs

70. Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-dix-neuvième session doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef d'État ou de gouvernement ou le (la) Ministre des affaires étrangères. Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur, une délégation comprend cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

71. Les délégations ont été priées de soumettre une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à la soixante-dix-neuvième session (lettres et notes verbales émanant des missions permanentes, par exemple), le 3 septembre 2024 au plus tard, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne e-Credentials, sous l'onglet « 79th session of the General Assembly », accessible sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Aucune copie scannée des pouvoirs envoyée par courrier électronique ne sera acceptée. Seul l'original sur papier des pouvoirs en bonne et due forme doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat. Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante : ecredentials@un.org.

VII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées

Accréditation

72. Le Service du protocole et de la liaison procède à l'accréditation des délégations officielles. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre les demandes d'accréditation des membres de leur délégation (participation en présentiel uniquement) au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en tant que participant virtuel pour suivre les réunions en ligne, qui sont diffusées sur la télévision en ligne des Nations Unies ou Internet. Les délégations qui souhaitent obtenir des précisions sur le système d'accréditation en ligne trouveront des explications actualisées et une foire aux questions sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/sites/www.un.org.dgacm/files/Documents_Protocol/faq-eregistration-2023-aug-eng.pdf) Toutes les demandes d'accréditation, y compris les demandes de cartes d'accès « dignitaires », doivent être présentées au moyen du système d'accréditation en ligne. **La date limite pour la présentation des demandes d'accréditation est fixée au vendredi 13 septembre 2024.**

73. Il sera délivré aux chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses héritiers et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » sans photo, et aux vice-premiers ministres, ministres, présidents de parlement, et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » avec photo.

74. Les horaires pendant lesquels le groupe chargé des accréditations (téléphone : 212 963 7181) au Service du protocole et de la liaison sera ouvert durant les réunions de haut niveau et le débat général et dans les jours qui précèdent sont affichés sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ainsi qu'à l'entrée du Bureau du protocole.

Accès aux salles de conférence et aux zones d'accès réservé

75. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, les représentantes et représentants devront être munis d'une carte d'accès normale ainsi que d'une carte secondaire de couleur ou d'un billet émis pour une réunion donnée pour avoir accès au premier sous-sol, au rez-de-chaussée, au 2^e étage et à certaines parties du 3^e étage du complexe du Siège de l'ONU. Les cartes d'accès et les billets sont transférables uniquement entre membres d'une même délégation. À cette fin, le Service du protocole et de la liaison prendra les mesures suivantes :

Accès à la salle de l'Assemblée générale et aux autres salles de conférence pour le Sommet de l'avenir les 22 et 23 septembre 2024.

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra six cartes de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences les 22 et 23 septembre 2024 (Sommet « or »).
- Chaque mission permanente recevra deux billets de couleur pour les dialogues interactifs du 22 septembre et deux billets de couleur pour ceux du 23 septembre donnant accès à la salle du Conseil de tutelle du bâtiment des conférences.

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences les 22 et 23 septembre 2024 et chaque institution spécialisée en recevra une (Sommet « or »).
- Un nombre limité de billets spéciaux pour les dialogues interactifs des 22 et 23 septembre donnant accès à la salle du Conseil de tutelle du bâtiment de la conférence sera délivré selon la réunion aux organisations intergouvernementales et aux institutions spécialisées qui ont exprimé le souhait de participer et qui ont reçu une confirmation.

Accès à la salle de l'Assemblée générale pour le débat général, du 24 au 30 septembre 2024

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra six cartes de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (toutes zones « or »).

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes de couleur et chaque institution spécialisée une carte de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et à toutes les zones du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (toutes zones « or »).

Accès aux autres salles de conférence du 22 au 30 septembre 2024

76. En outre, pour les autres réunions de haut niveau tenues entre le 22 et le 30 septembre 2024, des billets spéciaux donnant accès aux différentes salles de conférence pourront être distribués aux représentantes et représentants des États

Membres et des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées participant à ces réunions et aux tables rondes connexes. Un billet de ce type donne accès à la salle de conférence qui y est indiquée, à la date et à l'heure qui y sont indiquées. Il est possible d'accéder à la salle de conférence prévue pour une réunion en passant par les zones d'accès réservé du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences à la date et à l'heure fixées pour cette réunion. Des précisions supplémentaires seront communiquées en temps utile.

Surbadges (22-30 septembre 2024)

77. Par ailleurs, les missions permanentes, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées recevront un certain nombre de surbadges, qui permettront à leur personnel d'appui d'être présent durant la période du 22 au 30 septembre 2024 dans les zones d'accès réservé. Les surbadges ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Surbadges bleus

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra quatre cartes de couleur donnant accès au 2^e étage ainsi qu'au rez-de-chaussée, au premier sous-sol et au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadge bleu). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevront deux cartes de couleur donnant accès au 2^e étage ainsi qu'au rez-de-chaussée, au premier sous-sol et au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadge bleu). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Surbadges orange

Missions permanentes :

- Chaque mission permanente recevra deux cartes de couleur donnant accès à certaines parties du premier sous-sol et du 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadge orange). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

Organisations intergouvernementales et institutions spécialisées :

- Chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevront deux cartes de couleur donnant accès à certaines parties du premier sous-sol et du 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences (surbadge orange). Ces cartes ne donnent pas accès aux salles de conférence.

78. Un plan détaillé décrivant les différentes zones d'accès réservé sera diffusé sur la page d'accueil du Service du protocole et de la liaison.

79. Les cartes et les billets de couleur seront distribués par le Service du protocole et de la liaison le jeudi 19 septembre 2024 dans la salle de conférence A, dans l'ordre qui suit :

Mardi 19 septembre

10 heures-13 heures	Afghanistan à Luxembourg
13 heures-16 heures	Madagascar à Zimbabwe
16 heures-17 h 30	Saint-Siège, État de Palestine, organisations intergouvernementales, institutions spécialisées et organisations connexes accréditées auprès de l'Assemblée générale

80. Après cette date, les cartes d'accès pourront être retirées au Bureau du protocole (bureau S-0200) pendant les heures de bureau.

81. À la séance plénière du débat général pendant lesquelles des chefs de délégation prononceront des allocutions, des places seront réservées à la section « dignitaires » pour les conjointes et conjoints des chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, à condition que la Chef du protocole ait été informée au préalable de leur présence. La priorité sera donnée aux conjoint(e)s des chefs d'État. En outre, en fonction des disponibilités, un nombre limité de places sera réservé au balcon du 4^e étage et à la section A « dignitaires » (jusqu'à huit places) dans la salle de l'Assemblée générale pour les invités des délégations afin qu'ils assistent à la séance pendant laquelle la ou le chef de délégation prononcera son allocution. L'accès à ces sections sera réservé aux personnes munies d'un billet spécial émis par le Service du protocole et de la liaison.

82. Pour réserver des places à la section « dignitaires » et au balcon, les missions permanentes doivent remplir un formulaire SG.40 en ligne (Réservation de billets pour le débat général) dans le menu déroulant « Protocole » sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int/portal/protocol/tickets>), en précisant les noms et titres de tous les participants (une place pour le (la) conjoint(e) du ou de la chef de délégation et huit places au maximum à la section A « dignitaires ») et la date (matin ou après-midi) à laquelle le ou la chef de délégation interviendra, au moins une semaine à l'avance. Il convient d'indiquer également dans ce formulaire le nombre de billets souhaité pour le balcon du 4^e étage ; les billets seront toutefois octroyés en fonction des places disponibles. Le lien pour les réservations sera mis en service à partir du mardi 10 septembre 2024. Les billets spéciaux pourront être retirés au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0200) la veille de l'allocution du ou de la chef de délégation, après 15 heures.

83. Tous les documents, formulaires et supports d'information concernant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale publiés par le Service du protocole et de la liaison peuvent être consultés sur le site Web du Service (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

VIII. Accueil

84. Les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents et les princes et princesses héritiers participant à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale seront accueillis par le Secrétaire général de 8 heures à 8 h 30, puis par la Vice-Secrétaire générale de 8 h 30 à 8 h 50, le mardi 24 septembre 2024 dans la salle du Conseil économique et social et le Salon des délégués nord, au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale.

IX. Séance d'information conjointe

85. Une séance d'information conjointe en personne sur les réunions de haut niveau et le débat général sera tenue le jeudi 22 août 2024 à 15 heures dans la salle de conférence 4 par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Service du protocole et de la liaison, le Département de la sûreté et de la sécurité, la Division de l'administration du Département de l'appui opérationnel, le Bureau de l'informatique et des communications, le Département de la communication globale et le Cabinet du Secrétaire général.

X. Dispositions relatives aux réunions

Locaux (manifestations parallèles et réunions bilatérales)

86. Comme indiqué dans une lettre datée du 20 juin 2024 adressée aux entités du système des Nations Unies par le Directeur de cabinet, l'Assemblée générale a invité, dans sa résolution 77/335, les États Membres et les entités du système des Nations Unies à souscrire à l'engagement volontaire pris de limiter le nombre de manifestations organisées parallèlement au débat général. Les demandes d'organisation de manifestations parallèles présentées par les États Membres seront coordonnées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui inscrira les manifestations au calendrier, conformément aux procédures établies et en fonction de l'ordre de préséance des réunions organisées par les groupes régionaux ou d'autres grands groupes.

87. Des cabines temporaires se trouvant dans le bâtiment de l'Assemblée générale et la salle des pas perdus pourront être utilisées pour les réunions bilatérales durant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session, à compter du 22 septembre 2024. Chacune peut accueillir en tout deux représentants principaux et six conseillers.

Réservations pour les réunions bilatérales

88. Un système de réservation via gMeets (<https://conferences.unite.un.org/gMeets>) a été mis en service le mardi 27 août 2024 afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des installations. Les délégations sont priées de faire leurs réservations par voie électronique en se connectant sur <https://conferences.unite.un.org/gMeets> avec le nom d'utilisateur et le mot de passe de leur compte gMeets, puis en cliquant sur l'onglet « Bilateral ». Les délégations qui ont besoin d'ouvrir un compte gMeets peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : gmeets-helpdesk@un.org. La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande. Les réservations seront acceptées pour des réunions bilatérales d'une durée de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Afin d'éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la ou les réunions bilatérales fera la réservation.

89. L'information concernant l'attribution des cabines sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même cabine. Les demandes de dernière minute seront acceptées jusqu'à 18 heures la veille de la réunion et tout sera fait pour mettre une cabine à disposition, selon l'espace disponible. Les délégations qui souhaitent un complément d'information concernant les réunions bilatérales sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à bilats-msu@un.org.

XI. Cérémonie des traités de 2024

90. Pour promouvoir une plus grande participation des États aux 600 et quelques conventions et traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général en facilitant la signature ou le dépôt d'instruments de ratification juridiquement contraignants, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion durant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, des dispositions spéciales seront prises, y compris la couverture par les médias, en vue de la tenue d'une cérémonie des traités du 24 au 27 septembre 2024 dans la zone réservée à la signature des traités, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale. Les rendez-vous pour les formalités de signature, de ratification ou d'adhésion doivent être pris bien à l'avance auprès de la Section des traités (adresse électronique : treatysection@un.org). La Section des traités peut également être jointe au numéro de téléphone suivant : 212 963 5047 (secrétariat). Les États comptant signer ou ratifier une convention ou un traité ou y adhérer présenteront, de préférence avant le 6 septembre 2024, des exemplaires de leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Section des traités, pour qu'elle les passe en revue. L'original des instruments sera produit au moment de procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion.

91. Des précisions sur la cérémonie des traités de 2024, notamment la lettre d'invitation du Secrétaire général, les traités mis à l'honneur, une liste de tous les traités et conventions multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et les renseignements sur les procédures, peuvent être obtenus sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>).

92. Il incombe à chaque délégation d'accompagner le représentant ou la représentante qui doit procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion, au lieu indiqué, cinq minutes avant l'heure prévue. Un ou une fonctionnaire du protocole accueillera les dignitaires (chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes ou princesses héritiers) et les accompagnera à la cérémonie.

93. Pour accéder à la salle où se tiendra la cérémonie des traités de 2024, les représentants des médias nationaux et internationaux doivent avoir été dûment accrédités en tant que membres des médias par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias du Département de la communication globale. Pour en savoir plus, il convient de consulter la page <https://www.un.org/fr/media/accréditation/> ou de contacter le Groupe (adresse électronique : malu@un.org ; téléphone : 212 963 6934).

XII. Dispositions prises en matière de sécurité

Considérations générales

94. Le Siège restera fermé au public pendant toute la période des réunions de haut niveau et du débat général, soit à partir du vendredi 13 septembre, à 18 heures, au vendredi 4 octobre 2024, à la fin de la journée de travail. Il n'y aura pas de visites guidées pendant cette période.

95. Pendant les réunions de haut niveau, l'accès à l'enceinte de l'ONU sera réservé exclusivement aux membres des délégations et à leurs collaborateurs ; aux membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ; aux représentants des médias accrédités ; et aux prestataires de services agréés munis d'une carte d'identité ONU.

96. Les représentantes et représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales invités à assister à une réunion de haut niveau ou à une autre manifestation devront être en possession en tout temps d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité délivrée par les États Membres et d'un billet spécial nominatif (avec indication de la réunion à laquelle ils sont invités, de la date et de l'heure). C'est au bureau des Nations Unies ou à la mission permanente parrainant la manifestation en question qu'incombe la responsabilité d'obtenir les billets spéciaux nominatifs. Les invités non-détenteurs de cartes d'identité ONU devront être accompagnés par un membre du personnel du bureau ou un membre de la délégation parrainant la manifestation pour traverser le point d'accès (2^e Avenue au niveau de la 46^e Rue) et le point de contrôle situé sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 46^e Rue, afin de pouvoir accéder au complexe par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 47^e Rue. Après un contrôle de sécurité, ils se dirigeront vers le lieu de la réunion ou de la manifestation.

97. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street). En ce qui concerne les demandes de cartes d'identité ONU pour les agents nationaux de sécurité accompagnant des chefs d'État ou de gouvernement, il convient de prendre contact avec le Groupe des services spéciaux (adresse électronique : security-unhq-specialservices@un.org ; téléphone : 212 963 7531). Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre les demandes d'accréditation de leur personnel de sécurité (participation en présentiel uniquement) au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration », accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>).

98. Toute personne n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou ne possédant pas de carte d'identité ONU en cours de validité ni de billet spécial se verra refuser l'accès au complexe du Siège de l'ONU. Pour éviter tout contretemps, les gouvernements sont priés de faire dûment accréditer les membres de leur délégation.

99. Il convient de faire part de toute question ou préoccupation au Chef du Service de la sécurité et de la sûreté du Siège de l'Organisation, par l'intermédiaire du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements (adresse électronique : security_service_coordinator@un.org ; téléphone : 212 963 7028).

Accès au complexe du Siège de l'ONU du dimanche 22 au lundi 30 septembre 2024

100. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	24 heures sur 24 (accès réservé aux détenteurs de carte d'accès « dignitaire », aux membres des délégations, aux membres du personnel, aux prestataires de service agréés et aux stagiaires)
46 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail (accès réservé aux détenteurs de carte d'accès « dignitaire » et aux membres des délégations, aux membres du personnel et aux prestataires de service agréés munis d'une carte secondaire de couleur)
47 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail (accès réservé aux médias, aux membres de la société civile et aux invités non-détenteurs de cartes d'identité ONU munis d'un billet spécial nominatif)

101. Tous les paquets introduits dans les locaux, y compris ceux apportés par des membres du personnel et des membres de délégations, seront soumis à un contrôle de sécurité.

102. Les représentants des médias et les prestataires de service agréés qui souhaitent avoir accès aux locaux de l'ONU en dehors des heures de travail doivent prendre les dispositions nécessaires en appelant au préalable le Centre des opérations de sécurité au poste 3-6666.

Fermeture de l'entrée des délégations aux piétons

103. Pendant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session, l'entrée piétonne des délégations, située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, sera fermée en raison du passage des cortèges motorisés. L'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 46^e Rue, côté sud, sera réservée aux hauts dignitaires, aux chefs de délégation, aux représentants permanents auprès de l'ONU, aux membres des délégations munis d'une carte d'accès secondaire et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or, qui l'emprunteront pour accéder à l'entrée des délégations.

Délivrance des cartes d'identité ONU par le Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité

104. En prévision de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (au 320 East 45th Street), sera ouvert aux membres du personnel et aux membres des délégations.

105. La délivrance des cartes d'accès annuelles et temporaires aux représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales sera suspendue le vendredi 30 août 2024 et reprendra après la fin du débat général, le 2 octobre 2024. Les organisations non gouvernementales invitées à assister à des réunions ou manifestations qui se tiendront pendant la période de réunions de haut niveau devront obtenir un billet spécial auprès du bureau ou de l'État Membre parrainant la réunion.

106. Les jours et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité seront les suivants :

Du lundi 16 au jeudi 19 septembre	8 h 30-16 heures
Vendredi 20 septembre	7 heures-18 heures
Samedi 21 et dimanche 22 septembre	7 heures-17 heures
Du lundi 23 au mercredi 25 septembre	7 heures-18 heures
Jeudi 26 et vendredi 27 septembre	8 h 30-17 heures
Samedi 28 et dimanche 29 septembre	Fermé
Lundi 30 septembre	8 h 30-16 heures

Zones d'accès réservé

107. Conformément aux procédures en vigueur, l'accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences est réservé aux membres des délégations et aux membres du personnel appelés à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions. Dans tous les cas, y compris pour les membres du personnel de l'ONU, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte

d'accès secondaire de couleur. L'espace étant limité au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, les membres des délégations munis d'une carte d'identité ONU et d'une carte d'accès secondaire de couleur sont priés de ne pas s'y rassembler et d'utiliser plutôt le 2^e étage du bâtiment des conférences à cette fin.

108. Les représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales munis d'un billet spécial nominatif valide n'auront pas accès aux zones d'accès réservé ; ils ne pourront assister aux réunions se tenant au Siège que sur présentation d'un billet spécial nominatif valide, délivré pour la ou les séances du jour.

Cortèges motorisés escortés

109. Les cortèges motorisés escortés pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43 Rue et déposeront leurs passagers sous l'auvent placé devant l'entrée des délégués. Ils quitteront le Siège par la sortie située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 45^e Rue. Leurs déplacements dans l'enceinte de l'ONU seront réglementés par le Service de la sécurité et de la sûreté et coordonnés en concertation avec le pays hôte.

Cortèges motorisés non escortés

110. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au passage pour piétons situé à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 46^e Rue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43^e Rue

111. Comme il y a très peu de place pour manœuvrer sur le rond-point du Secrétariat et dans l'allée menant à l'entrée des délégués, des contrôles stricts seront mis en place dans ces zones pour assurer la sécurité, éviter les encombrements et faciliter l'arrivée dans les temps des cortèges qui déposent des membres de délégations et d'autres responsables de haut niveau.

112. L'accès à l'enceinte par l'entrée de la 1^{re} Avenue au niveau de la 43^e Rue sera réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

113. La circulation normale autour du rond-point reprendra le mardi 1^{er} octobre 2024 ; les véhicules autorisés pourront de nouveau quitter le rond-point du Secrétariat par la sortie située au niveau de la 45^e Rue les jours de semaine, de 9 heures à 19 heures.

Stationnement

114. Pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général, à l'exception des cortèges motorisés escortés, tous les véhicules autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU seront autorisés à entrer dans le garage par l'entrée de la 48^e Rue, qui sera opérationnelle de 6 heures jusqu'à la fin de la journée de travail, tous les jours, du 22 au 28 septembre et le 30 septembre. La sortie se fera par la 42^e Rue. La voie d'accès au troisième sous-sol et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront être dégagées en permanence. Il sera interdit d'y stationner, sous peine d'enlèvement du véhicule.

115. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège sera fouillé. Afin d'accélérer les contrôles de sécurité, il est donc conseillé de transporter le moins de choses possible dans les véhicules.

116. Les vélos, trottinettes et autres moyens de transport individuels portatifs, notamment les versions à batterie, ne seront pas permis dans les locaux du Siège.

XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias

117. Les représentants des médias qui possèdent une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir le débat général et les autres réunions de haut niveau sans accréditation supplémentaire.

118. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias procède à l'enregistrement des représentants des médias accompagnant les délégations, y compris les photographes et les caméramen officiels. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre leurs demandes d'accréditation des médias au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>) (voir instructions à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/eRegistration_guide_media_passes.pdf). Les demandes doivent être soumises au plus tard le 13 septembre 2024 afin de pouvoir être traitées rapidement. Les attachés de presse ou chargés d'information et les porte-parole des gouvernements ne doivent pas être accrédités en tant que membres des médias, sauf si leur rôle est de prendre des photos ou des vidéos et qu'ils sont munis d'un matériel professionnel. Les photographes et les caméramen officiels doivent être accrédités en tant que membres des médias pour pouvoir couvrir les réunions et autres événements médiatiques.

119. Les représentants des médias qui souhaitent se faire accréditer isolément doivent remplir un formulaire public et télécharger une demande rédigée sur le papier à tête de leur organisme de presse. Ils avaient jusqu'au 30 août 2024 pour faire une demande d'accréditation en leur nom propre. Les instructions et le formulaire sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/accreditation.shtml>. Les membres de délégations peuvent retirer uniquement les cartes d'accès pour les médias qui ont été demandées et approuvées au moyen du système eRegistration. Lorsqu'ils se rendent au Groupe des cartes d'accès et d'identité, les délégués doivent présenter une copie de l'avis d'approbation reçu par courriel ainsi qu'une copie du passeport de l'intéressé(e). Les représentants des médias peuvent également retirer leur propre carte d'accès, à condition que la Mission leur transmette le courriel d'approbation émis par le système eRegistration à présenter au Bureau des cartes d'identité ONU. Les représentants des médias qui ont présenté eux-mêmes une demande via le formulaire public et dont la demande a été approuvée doivent retirer leur carte d'accès en personne. Il est inutile de présenter une demande dans les deux systèmes (formulaire public et système eRegistration), car cela peut entraîner des retards.

120. Les cartes d'accès pour les médias demandées par les Missions peuvent être retirées par un délégué au Groupe des cartes d'accès et d'identité au 320 East 45th Street (voir la section XII sur le dispositif de sécurité pour connaître les jours et les heures d'ouverture).

121. Les représentants des médias peuvent retirer leur badge de presse auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité jusqu'au dimanche 22 septembre 2024. Du lundi 23 au 27 septembre 2024, les représentants des médias pourront retirer leur badge de presse au Centre des visiteurs (bâtiment de l'UNITAR, 801 First Avenue). Les jours et heures d'ouverture seront les suivants :

Du lundi 23 au mercredi 25 septembre : 7 heures-17 heures

Jeudi 26 et vendredi 27 septembre : 8 heures-16 heures

Samedi 28 et dimanche 29 septembre : Fermé

Lundi 30 septembre : Rendez-vous au Groupe des cartes d'accès et d'identité

122. L'entrée réservée aux médias accrédités se trouve sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 47^e Rue ; les représentants des médias et leur matériel seront soumis là à un contrôle de sécurité. Tous les représentants des médias devront présenter une carte d'identité ONU en cours de validité au personnel de sécurité de l'ONU lors de leur entrée dans les locaux. Les représentants des médias doivent porter leur carte d'identité ONU de manière clairement visible pendant toute la durée de leur présence dans les locaux.

123. Il est conseillé aux membres des médias d'arriver tôt pour avoir le temps de passer les contrôles de sécurité. Les personnes qui arrivent à la dernière minute seront retardées, notamment lorsque la 1^{re} Avenue sera fermée pour laisser passer les cortèges motorisés.

124. Les représentants des médias accrédités, y compris les photographes et les caméramen officiels, doivent être, à tout moment, accompagnés par des membres du personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias dans les zones d'accès réservé. Des accompagnateurs sont disponibles au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250) et aux guichets de liaison ad hoc suivants :

- Le guichet de liaison au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale (accessible par la rampe extérieure depuis l'esplanade des visiteurs), qui permet d'accéder aux cabines de presse de la salle de l'Assemblée générale, à l'entrée des délégations et à la zone réservée à la signature des traités ;
- Le guichet de liaison au 3^e étage du bâtiment des conférences, qui permet d'accéder à la salle du Conseil de sécurité, à la salle du Conseil de tutelle et à la salle du Conseil économique et social ;
- Le guichet de liaison au rez-de-chaussée du bâtiment des conférences, qui permet d'accéder aux salles de conférence 1 à 4 et au « Salon est » (East Lounge).

125. Les photographes et caméramen seront accompagnés par le personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias jusqu'aux cabines de presse de la salle de l'Assemblée générale, d'où ils pourront couvrir les déclarations faites à titre national. Les photographes officiels pourront prendre des photos depuis la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale au moment où sera prononcée la déclaration nationale. Il est conseillé aux photographes de se munir d'un téléobjectif. L'espace étant limité, il se peut qu'ils ne puissent pas rester sur la passerelle pour couvrir d'autres discours.

126. Un petit nombre de billets seront disponibles pour l'admission à la tribune de la presse de la salle de l'Assemblée générale et des autres réunions pour lesquelles un second billet est requis. Ces places sont réservées à la presse écrite sans appareil photo. Le personnel du guichet de liaison avec les médias distribuera ces billets 30 minutes avant la réunion, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les missions et bureaux qui organisent des manifestations parallèles doivent indiquer au Groupe des accréditations et de la liaison si les médias peuvent y assister et attribuer des billets de presse en conséquence.

127. Les photographes et caméramen qui souhaitent prendre des images pendant les réunions bilatérales avec le Secrétaire général devront se présenter au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250) au moins 30 minutes avant la réunion. Le Service photographique de l'ONU et la télévision en

ligne des Nations Unies couvriront la séance d'accueil du Secrétaire général, à l'intention également des délégations intéressées.

128. Les délégations recevront deux cartes « attaché de presse » secondaires. Ces cartes doivent être portées par le détenteur d'un laissez-passer de délégué (D) pour le terrain et ne doivent pas être remises aux détenteurs d'un laissez-passer pour les médias. Les personnes détentrices d'une carte « attaché de presse » peuvent emprunter l'entrée de la 47^e Rue avec le(s) représentant(s) des médias accompagnant leur délégation et peuvent escorter jusqu'à cinq personnes titulaires d'un laissez-passer de presse jusqu'aux **cabines réservées aux réunions bilatérales dans le bâtiment de l'Assemblée générale** (entrée par l'esplanade des visiteurs). Les personnes titulaires d'une carte « attaché de presse » doivent rester avec le(s) représentant(s) des médias qui accompagnent leur délégation et les escorter hors de la zone d'accès réservé une fois leur travail accompli.

129. Un centre des médias temporaire sera installé sur la pelouse Nord, où les membres des médias accrédités pourront travailler, suivre et enregistrer la retransmission en direct de certaines réunions ou séances d'information et se connecter au réseau Wi-Fi (5 GHz). Les représentants des médias devront apporter les câbles nécessaires pour enregistrer les retransmissions vidéo et audio en direct. Les signaux suivants seront disponibles : HD-SDI (1080x1920/60i) comprenant tous les canaux audio, retransmis par un connecteur BNC (impédance 75 ohms), et, pour les canaux audio individuels, un signal analogique symétrique au niveau microphone (-48 dBu) retransmis par un connecteur XLR (impédance 600 ohms).

130. Des fichiers vidéo et des photographies téléchargeables seront mis à disposition par le Département de la communication globale (voir la section intitulée « United Nations audiovisual materials »).

131. Les membres des médias peuvent obtenir des documents, le texte des déclarations et les communiqués de presse auprès du Centre de documentation pour les médias en adressant un courriel à mdc@un.org ou en se rendant au bureau S-0219.

132. La liste des réunions en présentiel et en ligne, des réunions d'information et d'autres événements ouverts aux médias sera publiée quotidiennement sur www.un.org/fr/media/accreditation/unga.shtml.

133. Les informations concernant l'accréditation des médias et les dispositions prises pendant la période des réunions de haut niveau seront actualisées régulièrement à l'adresse suivante : www.un.org/fr/media/accreditation/unga.shtml.

134. Pour plus d'information, il convient de s'adresser au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (adresse électronique : malu@un.org ; téléphone : 212 963 6934).

Services audiovisuels

135. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 9485 ; bureau : CB-1B-79).

136. Toutes les demandes de réunions ou de manifestations pour lesquelles des services audiovisuels sont nécessaires doivent être soumises via le système de gestion en ligne des réunions (gMeets) ou le portail One-Stop Shop (voir les manuels d'utilisation correspondants). Pour les services audiovisuels, il convient de sélectionner la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services

de conférence pour trouver les services requis. Une fois la réunion ou la manifestation approuvée, il peut être fait appel aux services de la Section si nécessaire.

Documents audiovisuels de l'ONU

137. Des photographies au format numérique JPG peuvent être téléchargées gratuitement depuis la page Web suivante : <https://dam.media.un.org/>. Les demandes et questions concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (adresse électronique : photolibrary@un.org).

138. Les fichiers numériques des discours prononcés pendant le débat général pourront être téléchargés gratuitement, au format MPEG-4 (H.264), depuis la page Web de la Médiathèque de l'ONU (www.unmultimedia.org/avlibrary/). Les délégations peuvent s'adresser à la Médiathèque (adresse électronique : avlibrary@un.org) pour obtenir des vidéos de qualité professionnelle, telles que des fichiers MOV, aux fins de rediffusion. Elles peuvent également demander à la Médiathèque des doubles des fichiers numériques des autres réunions, qui leur seront remis s'ils sont disponibles. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues.

139. Des fichiers audio des discours, au format numérique MP3, pourront être téléchargés gratuitement depuis la page Web de la Médiathèque. Les demandes et questions concernant les enregistrements audio doivent être adressées à la Médiathèque de l'ONU.

140. Des chaînes commerciales assureront également la retransmission télévisée en direct (voir <https://media.un.org/untv/en/transmission-guide>). Pour en savoir plus, il convient de prendre contact avec Alan Adair (téléphone : 347 0268 8135) ; adresse électronique : alan.adair@un.org) ou Cesar Martin Redi (téléphone : 917 367 9231 ; portable : 914 393 1072 ; adresse électronique : redi@un.org) à la Télévision des Nations Unies.

141. La Télévision des Nations Unies ne fournira que des services centralisés. Les télédiffuseurs souhaitant avoir accès à la retransmission en direct des réunions de haut niveau et du débat général sont priés de s'adresser à Alan Adair ou à Cesar Martin Redi.

142. Le service de diffusion sur le Web de l'ONU assurera quotidiennement la couverture, en direct et à la demande, des réunions de haut niveau et du débat général, qui seront diffusés sur les plateformes suivantes :

- Télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org) – dans les six langues officielles et dans la langue originale de l'orateur ou oratrice ;
- Chaîne YouTube de l'ONU (youtube.com/unitednations) – en anglais ;
- Le réseau social X (anciennement Twitter) (twitter.com/UNWebTV) – en anglais.

143. Un enregistrement vidéo de chaque personne s'exprimant au débat général sera accessible à la demande, dans les six langues officielles et dans la langue de l'orateur ou de l'oratrice, sur le site Web. Le service de diffusion sur le Web mettra également en ligne les enregistrements des conférences et points de presse ainsi que des réunions et manifestations. Pour tout renseignement en la matière, il convient de s'adresser au service de diffusion sur le Web (téléphone : 212 963 6733 ; adresse électronique : damiannou@un.org ou justin@un.org).

Internet et médias sociaux

144. Grâce à un portail du site Web de l'ONU (www.un.org) spécialement prévu à cet effet (<http://gadebate.un.org>), il sera possible de suivre, en direct ou à la demande, les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale. Pour toute question sur la page Web ou le site Web principal de l'ONU en général (www.un.org), il convient de s'adresser au Chef de la Section des services Web, Peter Dawkins (téléphone : 917 769 1318 ; adresse électronique : dawkins@un.org).

145. La Section des communiqués de presse (www.un.org/press/en – site en anglais ; www.un.org/press/fr – site en français) assurera la couverture des séances plénières et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, en anglais et en français. Les communiqués de presse seront également disponibles sur demande auprès du Centre de documentation pour les médias.

146. Le site Web ONU Info (news.un.org/fr/), qui constitue le principal portail d'accès aux nouvelles de l'Organisation, est actualisé en permanence dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais. Il comportera de nombreux liens donnant accès, notamment, aux communiqués de presse, à certains rapports ainsi qu'aux textes des déclarations prononcées par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale. Un flux d'informations actualisées sur les travaux de l'Assemblée générale sera diffusé dans toutes les langues officielles. Les personnes intéressées peuvent aussi s'abonner pour recevoir gratuitement sur leur messagerie des bulletins d'information électroniques sur les manifestations qui se déroulent à l'ONU. Des informations actualisées continueront d'être diffusées chaque jour sur les comptes d'ONU Info sur les médias sociaux [Facebook et X (anciennement Twitter)].

147. Il existe deux applications pour smartphone gratuites qui permettent aux délégations et aux médias de suivre les débats sur leur téléphone portable. L'application « UN News Reader » (pour appareils Android et iOS dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais) donne accès à des programmes multimédias provenant des plateformes d'information de l'ONU, qui sont actualisés en permanence. Les utilisateurs de l'application peuvent également suivre les réunions en direct et se connecter au point de presse quotidien du porte-parole du secrétaire général, ainsi que recevoir des alertes d'information. L'application audio de l'ONU « UN Audio Channels » (pour appareils iOS et Android dans les six langues officielles ainsi qu'en kiswahili et en portugais) permet de suivre certains débats qui se déroulent dans la salle de l'Assemblée générale et dans celle du Conseil de sécurité. La Radio des Nations Unies produit aussi des émissions dans huit langues – à savoir les six langues officielles, le kiswahili et le portugais. Pour toute question urgente concernant ONU Info, il convient de contacter Victor Evans-Harvey (evans-harvey@un.org).

148. Des informations seront mises en ligne régulièrement sur les comptes officiels des médias sociaux gérés par le Département de la communication globale (www.un.org/fr/get-involved/social-media). Les chefs de délégation et les influenceurs seront invités à participer en ligne à des activités de l'Assemblée générale relatives aux médias sociaux. Les États Membres sont également invités à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant le mot-dièse #UNGA. Les questions en la matière peuvent être adressées à la Section des médias sociaux (téléphone : 212 963 4121 ; adresse électronique : scaddan@un.org).

Points de presse et conférences de presse

149. Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours, à midi, un point de presse dans la salle S-0237. Sauf indication contraire, les conférences de presse

données par les hauts fonctionnaires de l'ONU, les délégations et les missions permanentes auront lieu dans cette même salle. Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction des questions de santé publique. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fera paraître, chaque jour, la liste des conférences de presse qui se tiendront le jour même, liste qui sera aussi disponible sur la page Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (www.un.org/fr/media/accreditation/) et sur le réseau social X (@UNMediaLiaison).

150. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, à l'un des numéros suivants : 212 963 7707, 212 963 7160 ou 212 963 7161.

151. Seuls les représentants des médias peuvent assister aux points de presse et aux conférences de presse.

XIV. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

152. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Conférences, réunions et manifestations

153. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence est chargée, entre autres, de la fourniture et du bon fonctionnement des moyens technologiques liés aux salles de conférence et aux réunions, et notamment de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de systèmes de vote et de minutage, d'émissions pour la télévision, de diffusion via la radio et Internet, d'enregistrements, d'écrans, de projecteurs et de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance (systèmes de visioconférence et plateformes de réunions virtuelles comme Microsoft Teams et Cisco WebEx), de systèmes d'amplification du son et de technologies favorisant l'accessibilité comme le sous-titrage et la langue des signes. Les demandes doivent être envoyées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section fournit ces services de radiotélédiffusion, qui sont prévus dans son budget, moyennant remboursement.

154. Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Technologies audiovisuelles liées à l'accessibilité

155. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Services de retransmission, diffusion en continu et enregistrements audio

156. Des services de retransmission, de diffusion en continu et d'enregistrement audio et vidéo sont disponibles pour les réunions et manifestations.

Projections vidéo et écrans de télévision et d'ordinateurs et autres services liés à l'affichage numérique et au son

157. Les projecteurs, écrans et haut-parleurs pour la diffusion multimédia, les exposés et l'affichage dans les salles de conférence et de réunion sont fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

XV. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales

158. À partir du 1^{er} septembre, aucune nouvelle carte d'accès ne sera approuvée ou délivrée aux représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour la durée de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. L'accès aux locaux de l'ONU sera accordé sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité, jusqu'au 21 septembre 2024 seulement. Du 22 au 30 septembre 2024, les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ne pourront pas entrer dans le complexe du Siège au moyen des cartes d'accès annuelles ou temporaires.

159. Un nombre limité de cartes spéciales donnant accès à l'Assemblée générale, et valables le jour même, seront distribuées chaque jour entre le 23 et le 27 septembre par le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », à l'angle de la 2^e Avenue et de la 46^e Rue (à confirmer), de 9 heures à 10 heures et de 14 heures à 15 heures. Compte tenu du nombre limité de cartes disponibles, et pour donner à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social une chance égale d'assister aux séances, des cartes spéciales valables une demi-journée seront distribuées à un représentant ou une représentante de chaque organisation non gouvernementale afin de lui permettre d'assister soit à la séance du matin, soit à la séance de l'après-midi du débat général, mais pas aux deux. En d'autres termes, les organisations non gouvernementales qui participent à la séance du matin ne peuvent pas participer à la séance de l'après-midi.

160. Si les représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales s'inscrivent pour une manifestation particulière et sont autorisés à y participer, les organisateurs de la manifestation leur remettront des cartes d'accès spéciales à leur nom émises par le Département de la sûreté et de la sécurité. La procédure habituelle de délivrance des cartes d'accès aux locaux de l'ONU sera rétablie à compter du 2 octobre 2024.

XVI. Services médicaux

Prévention de la transmission des maladies infectieuses

161. Les personnes qui se sentent mal chez elles ou à leur hôtel ne doivent pas entrer dans le complexe des Nations Unies, mais s'adresser immédiatement à des services médicaux extérieurs. De même, toute personne assistant aux réunions de l'Assemblée

générale qui ne se sentirait pas bien est priée de quitter immédiatement le complexe et de s'adresser à des services médicaux extérieurs. Toute personne qui commencerait à présenter des symptômes d'une maladie infectieuse ou dont il aurait été établi à l'issue d'un test qu'elle avait été contaminée par une maladie infectieuse, après avoir participé à une manifestation au Siège, est fortement encouragée à en informer l'entité ou la mission permanente parrainant la manifestation, qui déterminera s'il est nécessaire de communiquer cette information à d'autres participants selon ses propres protocoles. Toutes les personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de maladie infectieuse qui se transmet d'une personne à l'autre doivent surveiller l'apparition éventuelle de symptômes et suivre les protocoles des autorités sanitaires locales, à savoir le Département de la santé de la ville de New York (www.nyc.gov/site/doh/index.page) et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis (www.cdc.gov/index.html).

Soins d'urgence et autres soins

162. Pendant les réunions de haut niveau, une équipe chargée d'assurer des services médicaux d'urgence se trouvera à l'infirmerie du Service médical, dans le bâtiment du Secrétariat ; les services d'urgence de la ville de New York seront également prêts à intervenir en cas de besoin. Les personnes qui tomberaient malades sont encouragées à consulter un médecin local, mais peuvent aussi s'adresser à l'infirmerie du Service médical, au 5^e étage du bâtiment du Secrétariat, pour les premiers soins en cas de blessures corporelles légères.

163. Les délégations qui ont des questions d'ordre médical, notamment au sujet des dispositions d'appui prévues pour les chefs d'État, sont priées de les adresser par courriel à unhqclinic@un.org.

XVII. Relations avec le pays hôte

164. Toute demande d'information concernant des questions ayant trait au pays hôte doit être adressée à James Donovan, à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (téléphone : 646 510 0008 pendant les heures de bureau ; 212 415 4444 ou 646 510 0008 en dehors des heures de bureau) ou à Lisa Bowen (téléphone : 212 415 4144 ; portable : 646 510 0041).

XVIII. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses

165. Si nécessaire, des renseignements complémentaires seront publiés pour actualiser ou compléter ceux qui sont donnés dans la présente note. En outre, des séances de questions-réponses pourront être organisées à l'intention des délégations intéressées, dans les semaines précédant les réunions de haut niveau et le débat général.

166. Les documents ci-après ont été publiés en prévision des réunions de haut niveau :

- Dossier de presse de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale ;
- Guide à l'usage des délégations.

167. Les services de cafétéria suivants sont assurés au Siège de l'ONU pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale :

- Le Restaurant des délégations et des salles privées pourront être réservés pour des événements privés. Il convient de s'adresser au Directeur des services de restauration, Lee Hayden (téléphone : 212 963 7029 ; adresse électronique : lhayden@culinartinc.com).
- La Cafétéria Riverview, située au 4^e étage du bâtiment des conférences, sera ouverte jusqu'au 20 septembre et fermée du 21 au 27 septembre ; elle rouvrira ses portes à partir du 30 septembre, de 11 heures à 15 heures.
- Le Café Vienne, situé au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, sera ouvert jusqu'au 20 septembre de 8 h 30 à 17 heures ; les 21 et 22 septembre, de 9 heures à 18 heures ; du 23 au 27 septembre, de 8 h 30 à 18 heures ; le 28 septembre, de 9 heures à 17 heures ; à partir du 30 septembre aux heures habituelles, de 8 h 30 à 17 heures.
- La cafétéria principale, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'annexe sud, sera ouverte du 23 au 27 septembre, de 7 h 30 à 16 heures.
- Le Lobby Café, situé au rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert jusqu'au 19 septembre et fermé du 20 au 27 septembre ; il rouvrira ses portes à partir du 30 septembre de 8 heures à 15 h 30.
- Le bar du Salon des délégations nord, situé au 2^e étage du bâtiment des conférences, sera ouvert jusqu'au 20 septembre, aux heures habituelles, de 9 h 30 à 19 heures ; il restera ouvert pour les réunions, mais sans service de café ou de bar de 9 h 30 à 21 heures, les 21 et 22 septembre ; il sera fermé pour les réunions et sans service de restauration les 23 et 24 septembre ; il rouvrira ses portes le 25 septembre, aux heures habituelles, de 9 h 30 à 19 heures.
- Le coin repas en extérieur du jardin sud, situé près de l'antenne parabolique, au niveau du premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert du 23 au 27 septembre de 7 h 30 à 16 heures.
- Le Café de la Paix, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert jusqu'au 20 septembre, de 11 heures à 15 heures ; les 21 et 22 septembre, de 9 heures à 15 heures ; il rouvrira ses portes à partir du 23 septembre, aux heures normales d'ouverture, de 11 heures à 15 heures.
- Le Café des visiteurs, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat, restera ouvert le weekend des 21 et 22 septembre et jusqu'au 27 septembre de 9 heures à 17 heures ; il rouvrira aux heures habituelles, de 9 heures à 17 heures à partir du 30 septembre.

168. Au total, il y a 17 distributeurs automatiques au Siège de l'ONU, aux endroits suivants :

- Centre des visiteurs, bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol (2 distributeurs d'en-cas, 2 distributeurs de boissons chaudes et 2 distributeurs de boissons froides) ;
- Couloir de la Bibliothèque, rez-de-chaussée, entre le bâtiment de l'annexe sud et le bâtiment de la Bibliothèque (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides) ;
- Bâtiment des conférences, rez-de-chaussée (1 distributeur d'en-cas, 1 distributeur de boissons chaudes et 1 distributeur de boissons froides) ;
- Couloir voisin du bureau de la valise diplomatique (GA-3B-710), bâtiment de l'Assemblée générale, troisième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides) ;

- Couloir près de l'ancien quai de chargement (en face de l'escalier F), bâtiment des conférences, troisième sous-sol (un pour les collations)
- Centre d'apprentissage des langues (couloir voisin de la salle NL-3B-BCSTN-25), bâtiment de la pelouse nord, troisième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides) ;
- Cuisine du poste de commandement des services de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, bâtiment des conférences, deuxième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides).

XIX. Durabilité

169. L'ONU a mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment à réduire la consommation d'énergie et d'eau et à prévenir et gérer les déchets au Siège. Tous les participants sont encouragés à contribuer aux efforts faits en la matière.

170. Le Siège de l'ONU proscrit le plastique à usage unique et les articles en cette matière ont cessé, depuis juin 2019, d'être utilisés dans les services de restauration et autres services assurés au personnel et aux visiteurs. Le tri sélectif des déchets est encouragé et on trouvera, dans le complexe du Siège, des poubelles dûment étiquetées placées dans des endroits stratégiques. Les participants sont priés de se conformer aux procédures et de suivre les indications concernant le tri sélectif des déchets. Les participants sont également invités à apporter des bouteilles et tasses ou gobelets réutilisables pour éviter d'avoir recours à des gobelets jetables et à des bouteilles d'eau en plastique.

171. Les participants sont encouragés à faire des économies de papier. Ils sont invités à utiliser des appareils portables pour consulter la documentation, y compris le *Journal des Nations Unies*, afin d'éviter de faire imprimer des documents et afin de participer ainsi à la réduction de la consommation de papier. Ils sont également encouragés à distribuer les documents non officiels par voie électronique.

172. Plusieurs services en ligne sont mis à la disposition des délégations. Les participants peuvent utiliser le service d'abonnement électronique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (<https://esubscription.un.org/>) pour recevoir une liste de liens vers les documents officiels et le Journal directement à l'adresse email de leur choix.

XX. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

173. Les délégations qui comptent des membres ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité sont priées d'en informer le Secrétariat pour qu'il puisse faciliter leur participation aux réunions. Des ajustements peuvent être apportés, sur demande, à la disposition des places en vue de permettre la participation des personnes en situation de handicap, en application des paragraphes 33 et 34 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale. Pour les demandes individuelles, il convient de prendre contact avec la Section de l'appui aux réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (adresse électronique : accessibilitycentre@un.org ; téléphone : 212 963 7348/9) au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion. Tous les efforts seront faits pour faciliter les aménagements raisonnables, sous réserve de disponibilité.

174. Le Centre d'accessibilité de l'ONU, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (salle S-1B-032), fournit une assistance technique aux personnes qui ont

une déficience auditive, visuelle ou physique. Il met à la disposition des personnes en situation de handicap qui participent aux réunions des équipements d'assistance qui peuvent aussi être empruntés. Les demandes doivent être adressées au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion. Pour toute question concernant les équipements d'assistance mis à disposition, il convient de prendre contact avec le Centre (accessibilitycentre@un.org). Tel. 212 963 7348/9. Pour en savoir plus, il convient de consulter la page suivante : www.un.org/dgacm/fr/content/accessibility.

175. En outre, des services d'impression à la demande sont proposés aux participants qui ont besoin de copies en braille des documents de séance. Les demandes d'exemplaires en braille doivent être adressées au Chef de la Section (adresse électronique : chiefmss-dgacm@un.org) au moins 24 heures avant la date de la réunion.

XXI. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau

Affaires de l'Assemblée générale

Ruth de Miranda

Adresse électronique : demiranda@un.org

Kenji Nakano

Adresse électronique : nakano@un.org

Svetlana Emelina-Sarte (pour la réunion de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer)

Adresse électronique : emelina@un.org

Sonia Elliott (pour la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires) Adresse électronique :

elliotts@un.org

Ziad Mahmassani (pour la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens)

Adresse électronique :

mahmassani@un.org

Cabinet du Secrétaire général

Tomas Zak (journées d'action du Sommet de l'avenir)

Téléphone : 646 724 9360

Adresse électronique : tomas.zak@un.org

Service du protocole et de la liaison

Beatrix Kania

Téléphone : 917 367 6166

Adresse électronique :

beatrix.kania@un.org

Aicha Benmansour

Téléphone : 917 367 8268

Adresse électronique :

aicha.benmansour@un.org

Accréditation des délégations et modalités d'accès	Wai-Tak Chua Téléphone : 212 963 7181 Adresse électronique : chuaw@un.org
	Patrick James Ruiz Téléphone : 212 963 7181 Adresse électronique : patrick.ruiz@un.org
Questions techniques concernant le système e-Registration	Service d'assistance informatique Téléphone : 212 963 3333 Adresse électronique : missions-support@un.int
Section de la gestion des documents	Deirdre Durrance Téléphone : 917 367 5409 Adresse électronique : durrance@un.org
	Masud Rana Téléphone : 917 367 2141 Adresse électronique : rana@un.org
	Manuel Abraham Téléphone : 917 367 5793 Adresse électronique : dms@un.org
Gestion des réunions	Xin Tong-Maywald Téléphone : 917 349 2427 Adresse électronique : tongx@un.org , gmeets@un.org
	Alice Grimason-Fuchs Téléphone : 212 963 3546 Adresse électronique : grimason-fuchs@un.org , gmeets@un.org
Groupe du Journal	Meena Sur Téléphone : 917 367 2454 Adresse électronique : journal@un.org , surm@un.org
Services d'interprétation	Sergey Kochetkov Téléphone : 212 963 8233 Adresse électronique : kochetkov@un.org
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance	Natalia Bondonno Téléphone : 917 379 9072 Adresse électronique : bondonno@un.org , avec copie à verbatim@un.org
Appui aux réunions, logistique et accessibilité	Narendra Nandoe Téléphone : 212 963 1807 Adresse électronique : nandoe@un.org
	Kefentse Ndonga Téléphone : 917 667 3674 Adresse électronique : ndongak@un.org
	Soumission de déclarations Téléphone : 212 963 7349

Sécurité	<p>Adresse électronique : estatements@un.org</p> <p>Michael Browne Téléphone : 917 367 5843 Adresse électronique : browne2@un.org</p> <p>Rodrigo Da Paixao Téléphone : 917 367 5182 Adresse électronique : victordapaixao@un.org</p> <p>Inspectrice Malinda McCormack Téléphone : 212 963 1867 Adresse électronique : mccormackm@un.org</p> <p>Capitaine Dorcus Lourien (Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements) Téléphone : 212 963 7028 Adresse électronique : dorcus.lourien@un.org, security_service_coordinator@un.org</p>
Médias	<p>Mugeni Badjoko (communiqués de presse) Téléphone : 212 963 2131 Adresse électronique : badjoko@un.org</p> <p>Tal Mekel (accréditation) Téléphone : 212 963 1504</p> <p>Alan Adair (Radiodiffusion et Télévision des Nations Unies) Téléphone : 347 0268 8135 Adresse électronique : alan.adair@un.org</p> <p>Peter Dawkins (site Web de l'ONU) Téléphone : 212 963 6974 Adresse électronique : dawkins@un.org</p> <p>Jamille McCord (conférences de presse) Téléphone : 212 963 7707 Adresse électronique : mccord@un.org</p>
Service de la gestion des installations et des activités commerciales	<p>Natalia Nedel Téléphone : 917 367 5163 Courriel : nedel@un.org</p>
Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	<p>Patrick Morrison Téléphone : 212 963 0407 Adresse électronique : morrisonp@un.org</p>
Service médical	<p>Docteur Khalid Eddahiri Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : eddahiri@un.org ;</p> <p>Infirmière administratrice, Petra Javanainen Téléphone : 212 963 7090</p>

	Adresse électronique : petra.javanainen@un.org
	Infirmière, Kim Theoret Vlasak Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : kim.theoret-vlasak@un.org
Service des organisations non gouvernementales (Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales)	Wook-Jin Chang Adresse électronique : chang10@un.org
Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Nahleen Ahmed Adresse électronique : ahmed36@un.org
Centre de ressources pour la société civile (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Andi Gitow Adresse électronique : gitow@un.org
Grands groupes et autres parties prenantes (Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales)	Kathryn Good Adresse électronique : ngls@un.org
Pays hôte	Adresse électronique : undgccso@un.org
	Friedrich Soltau Adresse électronique : soltau@un.org
	James Donovan Téléphone : 646 510 0008 (en dehors des heures de bureau : 212 415 4444 ou 646 510 0008) Adresse électronique : donovanjb@state.gov
	Lisa Bowen Téléphone : 212 415 4144 Portable : 646 510 0041 Adresse électronique : bowenlx@state.gov
